

Résolution intersyndicale CFDT, CFE-CGC, CGT

L'intersyndicale CFDT, CFE-CGC, CGT tient à dénoncer l'usage de la formation « Résister au sexisme » disponible sur Orange Learning à destination des salariés.

Tout est dans le titre ! Car on ne résiste pas au sexisme, **on le combat !**

Le sexisme est interdit par la loi. Il n'est pas acceptable de demander à un ou une salariée victime d'user de stratagèmes pour se sortir d'une situation de sexisme.

Cela fait partie des responsabilités de l'employeur de mettre en place des mesures de prévention adaptées et de prendre les sanctions appropriées afin qu'aucune violence sexiste ou sexuelle ne puisse avoir leur droit d'entrée dans l'entreprise. (Art de loi, L. 4121-1)

Nous demandons donc que ce module soit enlevé.

Si l'intention est de disposer d'une formation afin de sensibiliser les salariés rentre bien dans un plan d'actions, en revanche le message porté par cette formation interpelle quant à l'inversion de la responsabilité qui y est véhiculée. **Pour les victimes, c'est la double peine !**

L'intersyndicale demande qu'une nouvelle formation soit mise en place en concertation avec des experts des violences sexistes et/ou sexuelles. Le contenu sera présenté, en amont, aux organisations syndicales et au CSEC. Une copie pour avis avant le déploiement sera adressée à tous les référents HSVT Orange et aux référents HAS des CSE ; une information sera faite aux membres de la commission EFEP des CSE.

Enfin, nous vous rappelons que la loi n° [2021-1018 du 2 août 2021](#) portant sur le harcèlement sexuel, entrera en vigueur dans le Code du travail en modifiant l'article L1153-1 le 31 mars 2022. Notamment, elle prend en compte les agissements sexistes à partir du ressenti de la victime. C'est fondamental !

Il est nécessaire d'anticiper la mise en application de cet article de loi, cela doit transparaître, dès aujourd'hui, dans les actions de prévention primaire de l'employeur dont la formation sur le sujet.